

Nature de l'acte : 1-1-10

DÉC-2022/113 – Avenant n°1 au contrat d'assistance à l'élaboration et à la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) pour la médiathèque

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant qu'un contrat a été conclu le 25 janvier 2022 avec AMANDINE JACQUET dont l'objet est l'accompagnement à l'élaboration et à la rédaction d'un projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) pour la médiathèque,
- Considérant qu'il s'avère opportun d'associer les familles, l'animation de 2 séances publiques participatives sont prévues le 25 janvier 2023,
- Considérant qu'il y a lieu d'acter cette ajout un impact financier de 14.05 % par voie d'avenant

DÉCIDE :

Article 1 : De la conclusion et la signature de l'avenant n°1 avec AMANDINE JACQUET qui ajoute une prestation d'animation comportant deux séances publiques pour un montant de 1 632 euros TTC.

Article 2 : Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 : D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 28 décembre 2022

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE